

	£.	s.	d.
Emplacements à St Benoit,.....	15	0	0
Do. Ste. Scholastique,.....	15	0	0
Do. St. Hermas,	15	0	0
Do. St. Augustin,.....	15	0	0
Toutes maisons bâties en bois et de pièces sur pièces, n'ayant pas deux étages, (ou un rez de chaussée et un étage,) et n'ayant pas plus de deux cheminées,.....	15	0	0
Toutes cheminées en sus ou de plus,.....	3	0	0
Toutes maisons bâties comme susdit, à deux étages, et n'ayant pas plus de deux che- minées.....	20	0	0
Toutes cheminées en sus,.....	3	0	0
Toutes maisons en perres ou en briques, à un étage, et n'ayant pas plus de deux chemi- nées.....	30	0	0
Toutes cheminées en sus,.....	3	0	0
Toutes maisons de briques, de pierres ou de bois quarrées, à deux étages, ou plus, n'ayant pas plus de deux cheminées,.....	45	0	0
Toutes cheminées en sus,.....	3	0	0
Tous poëles dans une chambre où il n'y a pas de cheminée seront considerés comme équi- valents à une cheminée,.....	3	0	0
Tous moulins à farine n'ayant qu'une mou- lange,.....	10	0	0
Toutes moulages en sus,	25	0	0
Tous moulins à scies, n'ayant qu'une scie,....	40	0	0
Tous moulins à scies, ayant une scie, et pas plus de deux,.....	60	0	0
Tous moulins à scies, ayant plus de deux scies, et pas plus de dix,.....	150	0	0
Toutes scies en sus,.....	5	0	0

donnance de
le Syndic,
pour le Dis-
Armes Roy-
pour sup-

cent d'une
tout et cha-
u emplace-
dict, confor-
quel est ap-
es ou parti-
l sera suivi
ntinonnées.
s ou par la
tion, s'il le

nnance de
lite clause
s, le Con-
és comme

£. s. d.
1 0 0
0 4 0
30 0 0
30 0 0
25 0 0
25 0 0